

AR PREFECTURE

005-200052801-20190807-DEL2019021PCAET-DE  
Regu le 08/08/2019



## PARTIE 3

# STRATEGIE TERRITORIALE DU PCAET



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras



**Guillestrois-Queyras**  
Communauté de communes



AR PREFECTURE

005-200052801-20190807-DEL2019021PCAET-DE  
Regu le 08/08/2019

## STRATEGIE POUR UNE TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE EN TERRITOIRE DE MONTAGNE

Le potentiel d'économies d'énergie sur le territoire est important : **sobriété** dans les bâtiments, les espaces publics, les déplacements ; **efficacité énergétique** par exemple dans les logements par l'isolation ou l'amélioration des équipements de chauffage, le renouvellement et la modernisation avec des installations et des équipements plus efficaces ... De nombreuses pistes existent pour réduire notre consommation d'énergie et les émissions de GES, qui sont en légère baisse. Les efforts de sobriété et d'efficacité énergétique doivent être renforcés et atteindre 250 GWh d'ici 2030 pour répondre aux objectifs nationaux et régionaux...

Notre territoire de montagne possède des atouts indéniables pour la production **d'énergies renouvelables**. Actuellement, le « territoire » produit plus de 50 % de ses besoins énergétiques finaux, grâce à l'hydro-électricité et la production de chaleur issue de la biomasse (bois énergie). Le territoire dispose d'un potentiel de développement assez important, notamment pour l'énergie solaire, le bois énergie et la petite hydro-électricité. Combiné avec la sobriété et l'efficacité énergétique, la production d'énergie renouvelable locale pourrait couvrir 100 % des besoins énergétiques finaux en 2050.

Enfin, le Plan Climat Air Energie Territorial du PETR s'inscrit dans une dynamique forte de transition énergétique et écologique sur le territoire. Celle-ci a pour ambition d'impliquer chaque acteur, et en particulier le grand public de manière à **faire ensemble**. Le PETR a par exemple fait le choix de mettre la mobilisation, la concertation, l'appropriation des enjeux de société au cœur de la démarche PCAET, avec par exemple, le partenariat avec l'université de Grenoble Alpes, des grands moments publics sur la transition, la mise en place d'un Club Climat... Pour être ambitieuse et répondre aux enjeux évoqués, la transition, impulsée par les élus, doit avant tout être portée par les citoyens et construite avec eux.

Ces constats mettent en avant des « menaces et faiblesses » sur le territoire : par exemple le devenir des stations de ski, l'augmentation des dépenses énergétiques des foyers et donc de la précarité énergétique, les mutations de l'agriculture et des activités touristiques, la fragilisation de la faune et la flore exceptionnelles du territoire, la vulnérabilité aux risques naturels accentuée par le changement climatique, ...

Mais le territoire dispose de ressources naturelles, humaines, environnementales, sociales sur lesquelles s'appuyer pour relever le défi énergétique, écologique, sociétal, lié aux effets du changement climatique.

## LES AXES DE LA STRATEGIE TERRITORIALE

Pour répondre à ces enjeux, les élus du territoire souhaitent adopter une stratégie, qui repart des besoins des populations, qui mette l'accent sur la notion d'autonomie territoriale, qui questionne les comportements, qui implique la notion de responsabilité collective, et qui vise à davantage de sobriété, davantage d'autonomie et davantage de solidarité.

La stratégie du PCAET, s'inscrit dans la démarche prônée par l'institut Négawatt<sup>1</sup>, et en mettant en avant les ressources humaines et naturelles propres au territoire.

- Prioriser les besoins essentiels dans les usages individuels et collectifs de l'énergie par des actions de **sobriété** ;
- Diminuer la quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction d'un même besoin grâce à l'**efficacité énergétique** ;
- Privilégier les **énergies renouvelables** pour leur faible impact sur l'environnement et leur caractère inépuisable.
- **Faire ensemble** la transition énergétique, écologique, par et pour le territoire. Conforter et développer les circuits d'échanges, les réciprocitys, les complémentarités pour renforcer la solidarité.



<sup>1</sup> [https://negawatt.org/IMG/pdf/scenario-negawatt\\_2017-2050\\_brochure-12pages.pdf](https://negawatt.org/IMG/pdf/scenario-negawatt_2017-2050_brochure-12pages.pdf)

Le territoire a élaboré et porte un certain nombre de programme et de stratégie qui intègrent au premier plan les thématiques de transition énergétique et écologique dans chaque secteur et les rendent visibles et appropriables par tous.

- **Le CONTRAT REGIONAL D'EQUILIBRE TERRITORIAL (CRET)** vise à définir une stratégie de développement territorial qui repose sur la rencontre entre les priorités régionales et les priorités locales. Le projet proposé par le territoire s'articule autour des quatre orientations suivantes dont l'impulsion et l'accompagnement de la transition écologique et énergétique.
- **Le CONTRAT UNIQUE DE RURALITE** signé entre le PETR et l'Etat a comme objectifs de coordonner les moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire dans un certain nombre de domaine y compris la transition énergétique et les mobilités.
- **Le programme de TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV)** est un outil d'animation qui définit les objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et de s'y adapter, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie.
- Le territoire "**ZERO DECHET, ZERO GASPILLAGE**" a pour objectif d'accompagner les collectivités volontaires dans une démarche exemplaire et participative de promotion de l'économie circulaire (gaspillage, réutilisation, recyclage).
- **Le LEADER** est un programme initié par l'Union européenne et destiné aux territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement. Sur le territoire du PETR, il s'agit « d'ancrer durablement les actifs qui ont fait du territoire leur choix de vie » détaillée en 8 axes.
- Le **PROJET DE TERRITOIRE**, veut être un projet fédérateur, permettant la déclinaison de la vision stratégique des élus en démarches opérationnelles pour les années à venir. Il apporte une réflexion sur les enjeux spécifiques à notre territoire de montagne et assure une cohérence entre les différentes politiques. La première orientation stratégique vise à « préserver et utiliser nos ressources naturelles dans un objectif de développement durable ».
- **La CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE**. En coordination avec les projets des quatre Communautés de communes et en relais de la Région, le PETR se réengage sur le développement et la structuration de la filière bois éléments importants et mis en avant dans le travail en cours pour la définition du Projet de Territoire.
- Le **CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (CTES)** a été signé le 25 avril 2019. Ce partenariat avec l'Etat a pour vocation de contribuer à la traduction, au niveau des territoires, de l'ambition écologique que la France s'est fixée. L'objectif est d'accompagner la réalisation de projets et de constituer un réseau de collectivités en transition qui joue le rôle de démonstrateur.

## LES OBJECTIFS ET LES ORIENTATIONS OPERATIONNELLES DU PCAET.

La stratégie et le plan d'actions de la démarche Plan Climat Air Energie Territorial, tentent de répondre aux défis et objectifs en termes d'enjeux énergétiques, de qualité de l'air, d'adaptation au changement climatique et font de la transition écologique, énergétique et démocratique des valeurs fortes portées par le territoire et ses élus.

L'élaboration de ce plan d'actions s'est nourrie de toutes les rencontres et réunions et de tous les ateliers et échanges, organisés dans le cadre du PCAET ou dans un cadre plus général de transition énergétique et écologique du territoire : le PETR a ainsi mené ou organisé plus de 50 actions en lien avec la démarche PCAET, depuis 2017 et juillet 2019 et plus de 1 500 personnes ont participé et se sont impliquées.

Ce plan d'actions répond également à la volonté des élus d'être ambitieux mais réaliste, mobilise de nombreux acteurs du territoire qu'ils soient publics, privés, citoyens, et apporte des réponses chiffrées aux objectifs nationaux à savoir :

- Réduire de 20 % de la consommation d'énergie, soit 240 GWh d'économies à l'horizon 2030  
&
- Diminuer de 40 % les émissions de Gaz à Effet de Serre, soit 129 450 tonnes équivalent CO2 d'émissions évitées en 2030  
&
- Atteindre 100 % d'autonomie énergétique en 2050, soit augmenter de 350 GWh la production d'énergie renouvelable locale  
&
- Rendre le territoire plus résilient face aux effets du changement climatique.

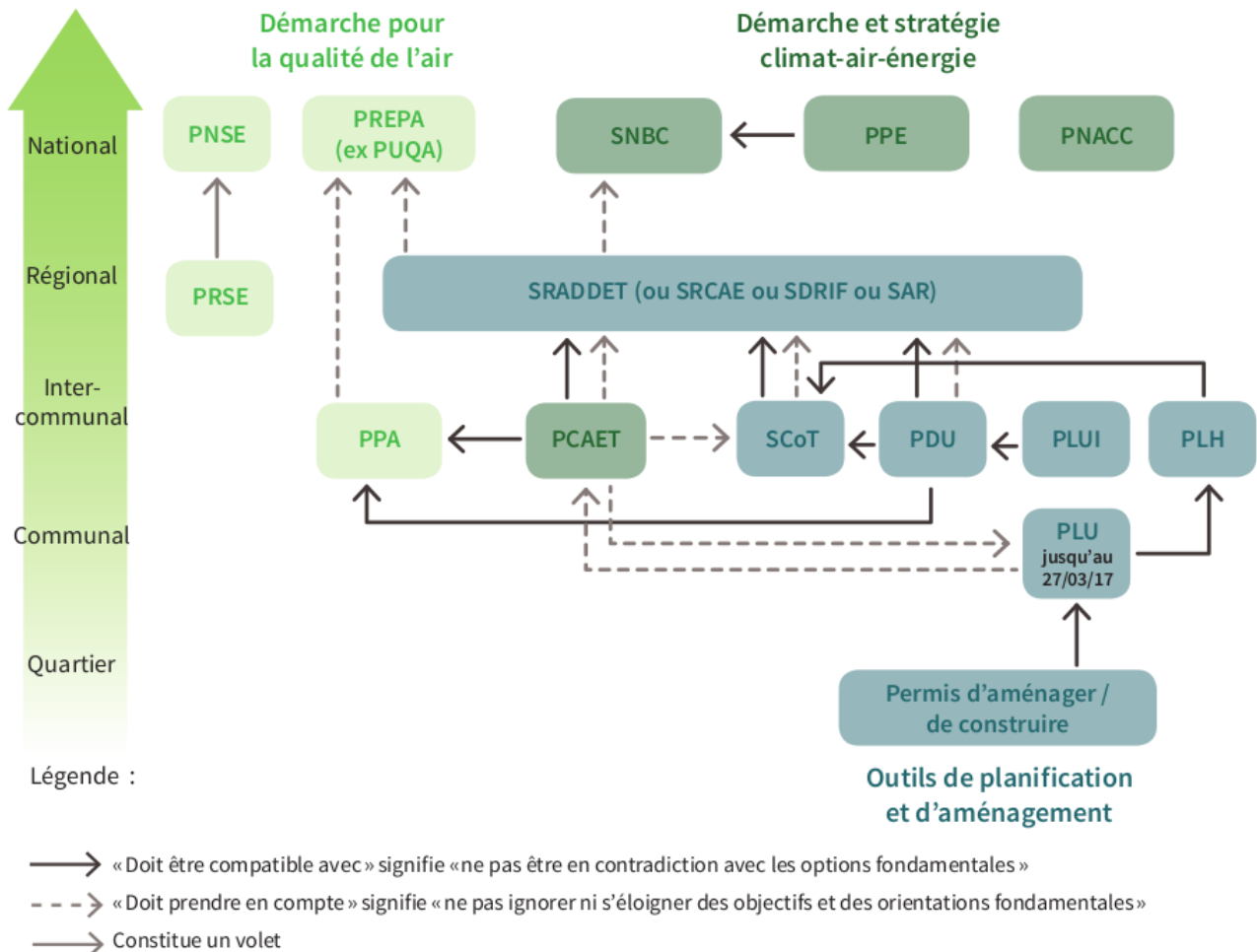
De manière à répondre à ces objectifs, le PETR a élaboré le plan d'actions du PCAET selon 6 orientations opérationnelles :

### Les orientations opérationnelles du territoire

0	Pilotage, animation et suivi du Plan Climat Air Energie Territorial
1	Diminuer la consommation d'énergie dans le secteur et dans le secteur tertiaire
2	Diminuer les émissions de gaz à effet de serre notamment sur les secteurs des mobilités et des transports.
3	Développer les énergies renouvelables, pour atteindre 100 % d'autonomie énergétique en 2050
4	Développer la résilience des activités socio-économiques du territoire pour mieux s'adapter aux effets du changement climatique
5	Les ressources naturelles locales comme atouts majeurs de la résilience du territoire face aux changements climatiques.

## ARTICULATION AVEC LES PROGRAMMES DE PLANIFICATION

Les objectifs du PCAET doivent également être mis en relation avec d'autres documents de planification, à l'image de la Stratégie Neutralité Carbone et le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).



Les articulations du PCAET avec les autres documents de planification

source : <https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/30-9>

### *Articulation avec le SRADDET de la région Provence Alpes Côte d'Azur*

La région Provence Alpes Côte d'Azur s'est dotée en octobre 2018 d'un Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des territoires (SRADDET). Ce document de référence au niveau régional a défini 3 lignes directrices :

**1. Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional.**

L'ambition de cette première ligne directrice est de renforcer le rayonnement, notamment économique, du territoire, tout en le préservant et en accompagnant la transition environnementale et énergétique.

- Renforcer le rayonnement du territoire et déployer la stratégie régionale du développement économique
- Concilier attractivité et aménagement durable du territoire
- Conforter la transition environnementale et énergétique : vers une économie de la ressource

**2. Maîtriser la consommation de l'espace, renforcer les centralités et leur mise en réseau.**

Il s'agit ici de mieux organiser le territoire, c'est-à-dire de reconsidérer les modes d'urbanisation et de rattraper un retard considérable en matière de transports.

- Structurer l'organisation du territoire en confortant les centralités
- Mettre en cohérence l'offre de mobilité et la stratégie urbaine
- Reconquérir la maîtrise du foncier régional et restaurer les continuités écologiques

**3. Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants.**

L'objectif consiste à donner à tous les territoires, dans leur diversité, les moyens de leurs ambitions. Il convient pour cela de se démarquer des logiques de concurrence territoriale au bénéfice des logiques de réciprocité et de coopération.

- Cultiver les atouts, compenser les faiblesses, réaliser le potentiel économique et humain de tous les territoires
- Soutenir les territoires et les populations pour une meilleure qualité de vie
- Développer échanges et réciprocités entre territoires



Pour mettre en œuvre ces grandes orientations, le SRADDET fixe des objectifs régionaux chiffrés - notamment en matière écologique et énergétique. Ces objectifs sont également territorialisés pour prendre en compte les spécificités territoriales, selon 4 grands espaces : rhodanien, provençal, azuréen, alpin.

Les objectifs doivent être poursuivis et précisés dans le PCAET, qui doit lui-même être compatible avec ce document régional. Les tableaux ci-dessous rappellent les objectifs SRADDET, territorialisés au niveau du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

#### Rappels des objectifs territorialisés du SRADDET

	Estimations par secteur			Emplois créés (ETP)	
	Basse	Haute	Unité	Directs	Indirects
	<b>Résidences principales (2030)</b>			101	33
Rénovation d'ici 2030 <i>(calculées à partir du rythme SRADDET)</i>	7 200	10 800	logements		
Rythme annuel sur 2012/2030	400	600	logements/an		
<i>dont logements sociaux</i>	20	50	logements/an		
	<b>Résidences secondaires (2030)</b>				
Rythme annuel sur 2012/2030	800	1 230	logements/an		
	<b>Tertiaire (2030)</b>				
Rénovation d'ici 2030 <i>(calculées à partir du rythme SRADDET)</i>	342 000	396 000	m <sup>2</sup>	51	23
Rythme annuel sur 2012/2030	19 000	22 000	m <sup>2</sup>		
	<b>Transports (2030)</b>				
Parc électrique/hybride en 2030	1 390	2 090	véhicules	1	1

	Equipements EnR (2023)				
	Amélioration de l'existant				
Hydro-électricité				178	94
PV	44 000	77 000	m <sup>2</sup> de capteurs	370	129
	0	6	ha de terrain équipés		
Bois énergie collectif	15	61	chaufferies rurales (150 kW)	8	13
	0	5	réseaux de quartier (2MW)		
Récupération de chaleur	148 000	658 000	m <sup>2</sup> chauffés en aérothermie	241	64
Solaire thermique	1011	1767	eq logements (CESI)	36	15
Biomasse	3	3	Installation (300kW)	1	1
Biogaz	0	0	-	4	1

	Production d'énergie renouvelable annuelle [GWh]		
	2016	2023	2030
Hydro-électricité	489	683 à 1020	683 à 1020
PV	4	46 à 137	65 à 191
Méthanisation	0	4 à 5	11 à 17
Eolien terrestre	0	0	0
Bois énergie – collectif	8	6 à 24	9 à 36
Récupération de chaleur	23	20 à 88	28 à 122
Solaire thermique	1	5 à 8	8 à 13
Centrales biomasse	0	2	2
<b>Total</b>	<b>525</b>	<b>765 à 1 285</b>	<b>805 à 1 403</b>

### Articulation avec le PCET Hautes-Alpes

Le département des Hautes Alpes a réalisé un Plan Climat Energie Territorial (PCET) en 2014. Le programme d'actions du PCET est construit autour de deux leviers d'intervention :

- Être force de mobilisation de partenaires pour l'atteinte des objectifs de réduction fixes,
- Être exemplaire sur l'intégration des problématiques énergie-climat sur son patrimoine et dans ses politiques publiques.

Le plan d'actions s'articule autour de 47 actions spécifiques, regroupées selon 8 secteurs :

- Adaptation au Changement Climatique (4 actions),
- Habitat (6 actions),
- Production d'énergie et la maîtrise de la demande en électricité (6 actions),
- Agriculture (2 actions),
- Urbanisme / aménagement / Transports / déplacements (7 actions)
- Ecoconstruction et matériaux locaux (9 actions),
- Patrimoine et éco-responsabilité du conseil départemental (8 actions)
- Coordination et évaluation (5 actions).

### Articulation avec les SCoT du territoire

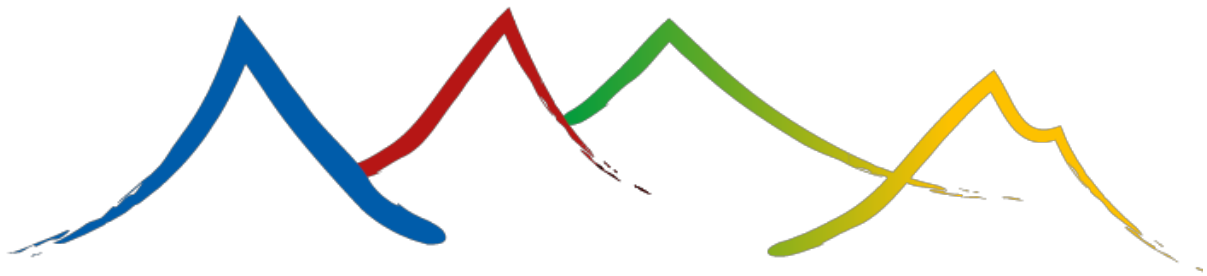
Le PCAET du PETR prend en compte les Schémas de Cohérence Territorial (SCoT). Ce schéma exprime de quelle manière l'EPCI souhaite voir évoluer son territoire dans le respect des principes de développement durable.

Aujourd'hui, seule la Communauté de communes du Briançonnais dispose d'un SCoT validé (en 2017). Celui de la communauté de communes du Pays des Ecrins, est en cours d'élaboration. Des orientations de développement durables ont été définies dans les deux intercommunalités.

La Communauté de communes du Guillestrois Queyras, a préféré laisser en suspens l'élaboration d'un SCoT sur son territoire, suite à la fusion entre les communautés de communes du Guillestrois et la communauté de l'Escarton du Queyras au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

	<b>Orientations de la CCB</b>	<b>Ambitions de la CCPE</b>
<b>1</b>	Renforcer l'économie diversifiés du briançonnais : tourisme, santé, commerces, artisanat, agriculture	Accueillir et maintenir une population jeune et dynamique
<b>2</b>	Réunir le briançonnais autour de ses complémentarités	Promouvoir et valoriser les ressources économiques et agricoles
<b>3</b>	L'excellence environnementale comme ambition du développement	Favoriser la vie locale à l'année
<b>4</b>	Projet 2015 – 2030 – Changer d'échelle dans l'action intercommunale	Valoriser le cadre de vie et l'environnement

Enfin, il est à noter que le territoire du PETR n'est pas concerné par un Plan de Protection de l'Atmosphère.



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS